

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

*Mise à jour le 20.01.2025*

*Les présentes Conditions générales de vente constituent le socle de la relation commerciale entre Justine Chaudron, gérante de la SARL Giustina & Co (ci-après la "Prestataire"), ainsi que son Client (ci-après le "Client") et définissent les conditions dans lesquelles les Prestations mentionnées ci-dessous sont fournies.*

## SOMMAIRE

### 1 — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

*p.2*

### 2 — PRESTATIONS

*p.2*

### 3 — COMMANDE ET RÉSERVATION

*p.7*

### 4 — OBLIGATIONS DES PARTIES

*p.7*

### 5 — RESPONSABILITÉ DE LA PRESTATAIRE

*p.8*

### 6 — PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

*p.9*

### 7 — RÉTRACTATION ET ANNULATION

*p.10*

### 8 — HYPOTHÈSES DE FIN DE RELATION ENTRE LES PARTIES

*p.10*

### 9 — COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

*p.11*

### 10 — AVIS ET TÉMOIGNAGES CLIENT

*p.12*

### 11 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*p.12*

### 12 — DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

*p.13*

## 1 — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**La Prestataire** est Justine Chaudron gérante de la SARL Giustina & Co, domiciliée au 73 allée Kléber à Montpellier (34000) et immatriculée sous le numéro SIRET 939 506 887 00016. Elle exerce en tant qu'experte en stratégie et design de marques personnelles en créant des identités visuelles aussi belles que sensées.

Ces présentes Conditions générales de vente évoquent l'éventail de Prestations proposé par **la Prestataire**. Pour en bénéficier, **le Client** doit être une personne morale ou une personne physique majeure, ayant la capacité de contracter.

**La Prestataire** et **le Client** seront tous les deux dénommés les "Parties" par la suite.

C'est dans le cadre des Prestations mentionnées ci-dessous que s'appliquent les Conditions générales de vente, sans restriction, ni réserve. **Le Client** y a accès de manière libre et à tout moment via le Site de **la Prestataire** et s'en voit fournir un exemplaire lorsque **la Prestataire** lui remet un devis. Ce document prévaut sur toutes autres conditions commerciales, et notamment les éventuelles Conditions générales d'achat **du Client**.

Le site internet du Prestataire est accessible via l'URL suivant : <https://giustina.fr>, ci-après le "Site".

Les dispositions ici présentes peuvent, à tout moment, être modifiées selon les besoins de **la Prestataire** et selon les évolutions de la législation française. La version des Conditions générales de vente en vigueur lors de la signature **du Client** reste applicable le temps de la Prestation pour laquelle il a contracté.

Toutes les clauses présentes dans les Conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. Si l'une des clauses est déclarée nulle, elle n'entraîne pas la nullité entière du document et les autres clauses restent en vigueur.

Ce document ainsi que ceux fournis dans le cadre des Prestations sont rédigés en français.

## 2 — PRESTATIONS

Sauf précision, les offres d'audit ou de création d'identité visuelle (Éclosion et Métamorphose) seront qualifiées, de manière générale, la ou les "Prestation(s)" tout au long des Conditions générales de vente.

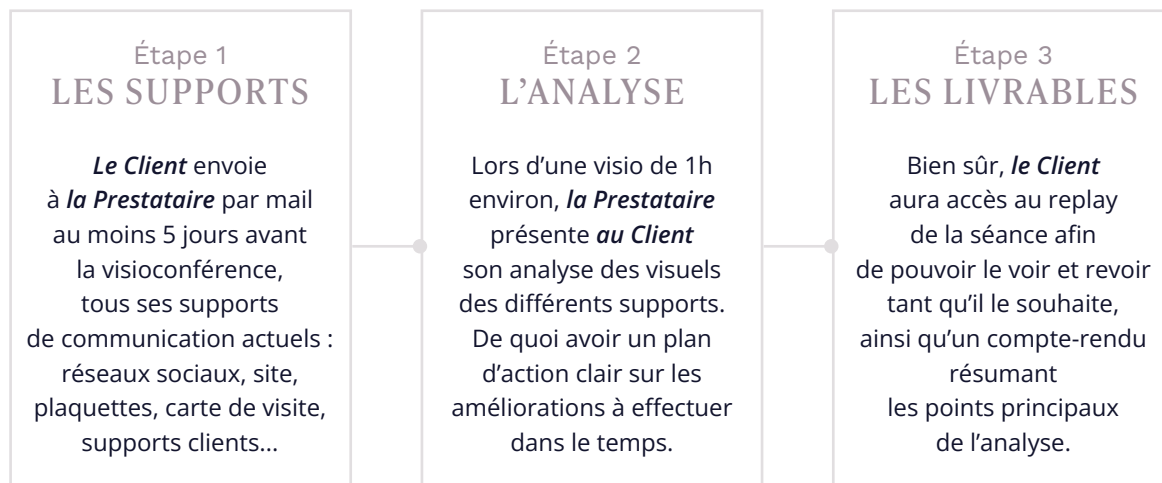
### OFFRE N°1 : AUDIT

#### **2-A : LA NATURE DE LA PRESTATION**

Chaque entrepreneur mérite une image de marque qui lui ressemble et qui attire sa cible idéale, celle qui lui ressemble tant. Mais pour cela, faut-il encore savoir si son image est alignée avec la personne que nous sommes vraiment.

L'offre "Audit" permet donc **au Client** de prendre du recul concernant sa communication visuelle et d'avoir une idée précise de ce qui fonctionne déjà bien et de ce qui pourrait être amélioré.

## 2-B : LE CONTENU DE LA PRESTATION



## 2-C : LA MÉTHODE

La séance d'analyse a lieu sous forme de visioconférences car il est primordial pour *la Prestataire* de pouvoir partager son écran *au Client*.

Afin fluidifier la livraison, un espace Notion partagé avec *la Prestataire* est mis à disposition *du Client* le jour même de la visioconférence d'analyse. Cet espace comporte :

- la proposition commerciale paraphée, complétée et signée par *le Client* ;
- la facture de la Prestation ;
- le compte-rendu écrit de l'analyse de *la Prestataire* concernant les visuels des supports de communication *du Client* ;
- le replay vidéo de la séance d'analyse.

Tout au long de la Prestation, *le Client* peut contacter *la Prestataire* par email à [hello@giustina.fr](mailto:hello@giustina.fr). Cette dernière s'engage à lui apporter une réponse sous 48h du lundi au vendredi de 10h à 17h.

## 2-D : LA DURÉE DE LA PRESTATION

Le délai de livraison de la Prestation est précisé dans le Devis. La personnalisation de celle-ci ne permet pas au Prestataire d'indiquer un délai de livraison et une durée de Prestation uniques. Compter au moins 5 jours entre la validation du devis ainsi que le paiement et la livraison.

## OFFRE N°2 : MÉTAMORPHOSE

### 2-A : LA NATURE DE LA PRESTATION

"Métamorphose" est un service de design de marque avec une approche stratégique. *La Prestataire* et *le Client* partent ensemble à la découverte de ce qui rend *le Client* unique afin de lui créer une image de marque forte et harmonieuse.

Pour cela, *la Prestataire* réalisera une prestation de stratégie de marque afin d'apporter de la clarté et de la confiance *au Client* sur la direction à prendre. Puis dans un second temps, elle réalisera une mission de création d'identité visuelle (design de marque). Elle finira par une étape primordiale à l'autonomie *du Client* avec la création d'une boîte à outils.

## 2-B : LE CONTENU DE LA PRESTATION

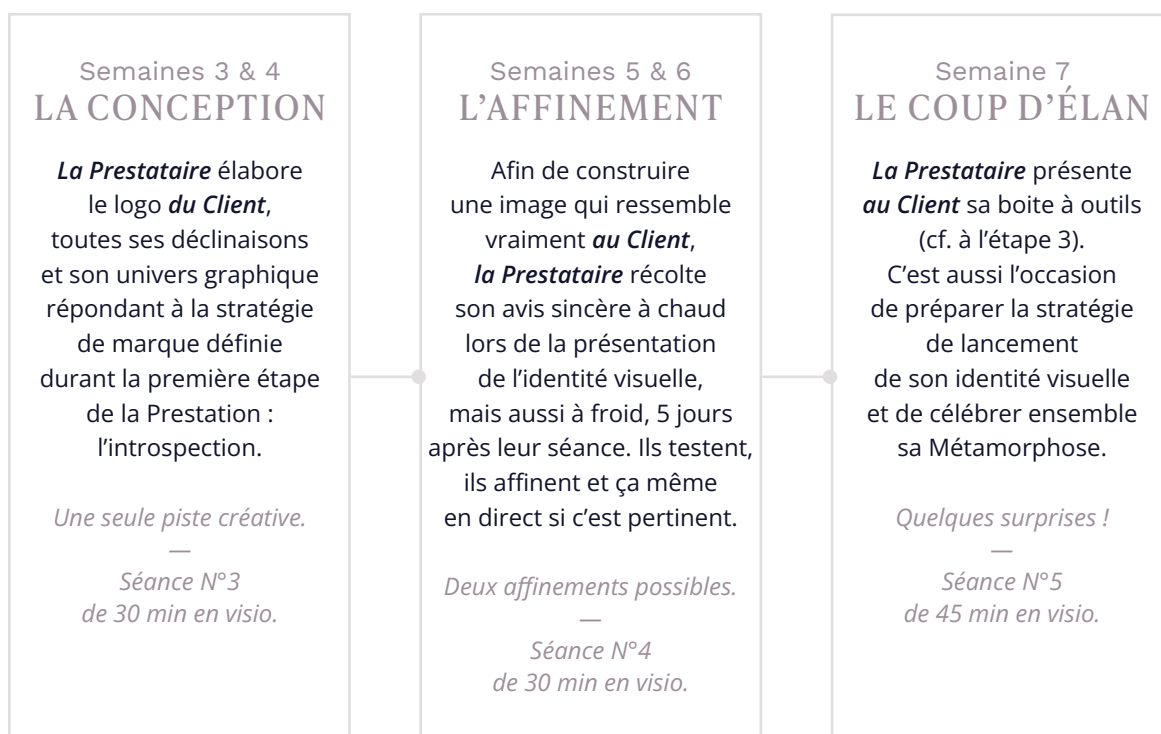
### ÉTAPE 1 : L'INTROSPECTION (STRATÉGIE DE MARQUE)



Cette première étape, "l'introspection", comprend (livraison le jour 7) :

- l'état des lieux de la situation **du Client** : son histoire, ses valeurs et celles de son entreprise, sa cible idéale, ses offres, ses intentions, ses inspirations ;
- les préconisations stratégiques de **la Prestataire** pour que **le Client** ait une image de marque alignée avec lui et son entreprise ;
- les mots-clés définissant la marque **du Client** et un moodboard déterminant le style de ses typographies, de ses couleurs et de ses visuels.

### ÉTAPE 2 : LA CO-CRÉATION (DESIGN DE MARQUE)



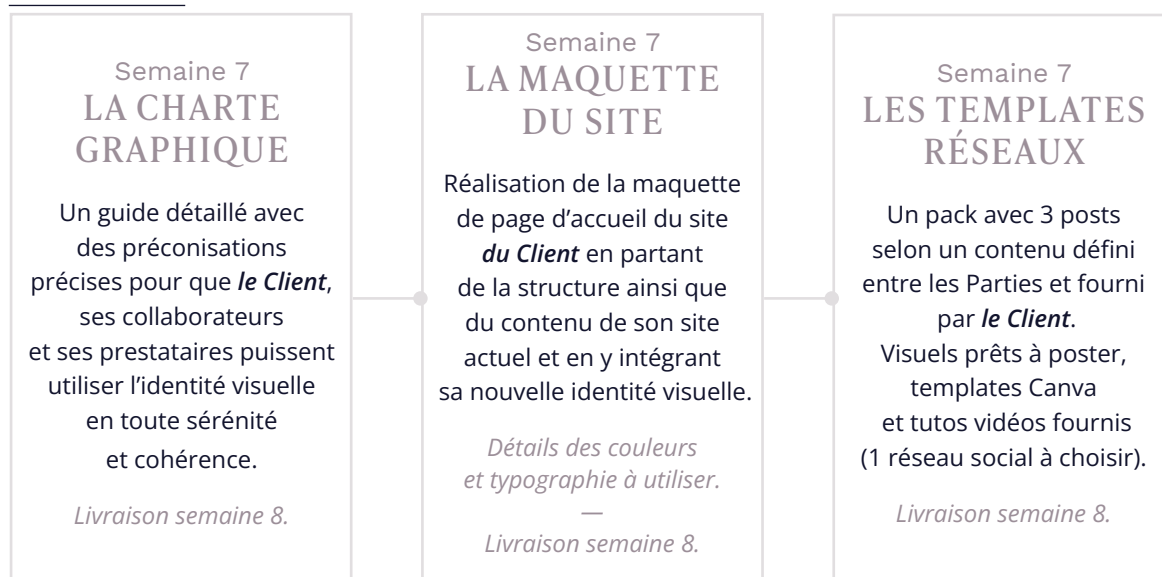
Cette deuxième étape, "la co-crédation", comprend (livraison semaine 8) :

- un logo (100% typographique) et ses déclinaisons dans tous les formats utiles ;
- un guide expliquant **au Client** quel format utiliser selon son usage ;
- un brandboard pour avoir sous les yeux les codes principaux de son identité visuelle ;
- les polices d'écriture **du Client** (gratuites ou payées par ses soins) accompagnées de tutoriels pour les installer sur Mac, PC et Canva ;
- la boîte à outils qui sera construite lors de l'étape 3 ;
- la cession de droits d'auteur de l'identité visuelle **du Client** réalisée par **la Prestataire**.

*Tout achat de typographies ou de visuels n'est pas compris dans cette offre et devra être réalisé directement par le Client.*

### ÉTAPE 3 : L'INCARNATION (DIFFUSION DE LA MARQUE)

La boîte à outils



Le suivi de 4 semaines (semaines 9 à 12) :

**Le Client** peut consulter **la Prestataire**, sur leur espace Notion partagé dans la catégorie "le suivi de tes supports", afin d'avoir ses préconisations détaillées sur le design de tous les supports de communication que lui ou son équipe auraient créé avec sa nouvelle identité visuelle.

*Nombre de supports illimité.*

*Retour sous 72h sur l'espace Notion partagé dans la catégorie "le suivi de tes supports".*

### LES SÉANCES INDIVIDUELLES

Séance 1 :

**La Prestataire** pose des questions **au Client** à propos de lui et de son entreprise d'hier, d'aujourd'hui et de demain, mais aussi sur ses goûts et ses inspirations.

Séance 2 :

Point sur l'analyse et les conseils de **la Prestataire** sur l'image de marque **du Client** afin de valider ensemble la stratégie de marque.

Séance 3 :

Présentation de l'identité visuelle et échange à chaud sur ses possibles améliorations.

#### Séance 4 :

Nouvelle présentation de l'identité visuelle et de ses premiers affinements avec un échange sur ses possibles dernières améliorations qui seront réalisées en live avec un partage d'écran. Point sur le contenu des templates réseaux sociaux présents dans la boîte à outils.

#### Séance 5 :

Présentation de la boîte à outils et préparation de la stratégie de lancement de la nouvelle identité visuelle. Célébration de la Métamorphose et annonce d'un super cadeau.

### **LA CESSION DE DROITS D'AUTEUR**

8 semaines après le début de la prestation, un contrat de cession de droits d'auteur de l'identité visuelle sera remis **au Client**, soit au même moment que la mise à disposition des livrables de son identité visuelle par **la Prestataire**. Les droits seront cédés pour la durée maximale, soit 70 ans après la mort de **la Prestataire** et sans limites géographiques ou de supports. Bien évidemment, pour être valide, cette cession de droits devra être paraphée et signée par les deux Parties.

### **2-C : LA MÉTHODE**

Les 5 séances ont lieu sous forme de visioconférences, car il est primordial pour **la Prestataire** de pouvoir partager son écran **au Client**.

Afin fluidifier l'organisation, les échanges et la livraison, un espace Notion partagé avec **la Prestataire** est mis à disposition **du Client** 24h après la signature de la proposition commerciale et la bonne réception du (premier) paiement. Cet espace comporte :

- le lien du prochain rendez-vous ;
- un espace d'échange pour répondre aux potentielles questions ;
- la proposition commerciale paraphée, complétée et signée par **le Client** ;
- la / les facture.s de la Prestation ;
- les enregistrements et possibles présentations des séances comprises dans la prestation ;
- les actions à réaliser par **le Client** avant, pendant et après la prestation ;
- un planning détaillé validé par les deux parties ;
- le compte-rendu de la stratégie de marque **du Client** ;
- tous les éléments constituant la nouvelle identité visuelle **du Client** ;
- tous les documents utiles au bon accompagnement **du Client** ;
- un espace dédié au suivi **du Client** lors des semaines 9 à 12.

Tout au long de la Prestation, **le Client** peut contacter **la Prestataire** par email à [hello@giustina.fr](mailto:hello@giustina.fr) ou bien directement dans l'espace Notion partagé dans la catégorie "des questions ?" en pensant bien à la notifier. Cette dernière s'engage à lui apporter une réponse sous 24h du lundi au vendredi de 10h à 17h.

### **2-D : LA DURÉE DE LA PRESTATION**

À compter de l'interview, la Prestation a une durée de 8 semaines. À l'issue de ce délai, la Prestation est considérée comme livrée dans son entièreté. Seul le suivi continuera 4 semaines après la fin de la prestation. Quant à la durée du travail préalable au commencement de la prestation, elle s'adapte **au client** et sera fixée comme toutes les séances et deadlines avec **la Prestataire** lors du call de planification suivant la signature du devis.

Bien évidemment, pour débiter la prestation, **la Prestataire** devra avoir bien reçu le (premier) paiement de la prestation par virement.

*Le client* s'engage à respecter les heures et les dates de rendez-vous des séances. En cas d'impossibilité pour une séance, il est impératif de prévenir au moins 24 heures à l'avance. La séance annulée pourra être reprogrammée en fonction de la disponibilité de **la Prestataire**. Les différentes étapes du processus de l'offre seront elles aussi décalées. La prestation ne sera pas rallongée pour autant.

### 3 — COMMANDE ET RÉSERVATION

**Le Client** peut entrer en contact avec la Prestataire via :

- Son site internet : [www.giustina.fr](http://www.giustina.fr)
- Son adresse email : [hello@giustina.fr](mailto:hello@giustina.fr)
- Son Zcal : <https://giustina.fr/prendre-rdv/>
- Son compte Instagram : [@giustina.branding](https://www.instagram.com/giustina.branding)
- Son compte LinkedIn : [@justinechaudron](https://www.linkedin.com/company/justinechaudron)

**Le Client** bénéficie d'un appel découverte d'une durée de 30 minutes afin d'exposer à **la Prestataire** ses besoins pour déterminer si les offres de cette dernière peuvent y répondre. Cet appel est obligatoire pour commencer une collaboration sur de bonnes bases. La prise de rendez-vous pour cet appel est libre, directement sur ce lien : <https://giustina.fr/prendre-rdv/>

Dès que le premier contact a été établi entre les Parties, **la Prestataire** est en mesure de faire une proposition commerciale et un devis **au Client** qui contient la description des Prestations ainsi que leurs tarifs.

Pour que **le Client** puisse confirmer sa volonté de travailler avec **la Prestataire**, il doit :

- Parapher, compléter et signer numériquement le devis présent dans la proposition commerciale grâce au lien Pandadoc qu'il aura reçu par mail suite à l'appel découverte ;
- Accepter les Conditions générales de vente, en cochant la case prévue à cet effet ;
- Renoncer à l'application de son délai de rétractation en cochant la case prévue à cet effet. Le Client est invité à consulter la clause Rétractation pour plus d'informations.

Pour les offres "Éclosion" et "Métamorphose", **le Client** devra également programmer un appel de planification d'une durée de 15 minutes sur un lien fourni par **la Prestataire** lors de l'envoi de la proposition commerciale. Ce rendez-vous sert à la bonne planification du/des paiement.s, des diverses séances et de deadlines.

Pour l'offre "audit", une facture sera envoyée **au Client** 24h après la validation de la proposition commerciale dont **la Prestataire** sera notifiée directement par Pandadoc.

Tout souhait supplémentaire **du Client** pendant le déroulé de la Prestation, qui ne figurerait pas dans le premier devis, fera l'objet d'un devis supplémentaire dès que **la Prestataire** en jugera l'intérêt.

**La Prestataire** peut être amenée à refuser une Prestation si elle n'a pas la capacité d'accueillir un nouveau client sur le moment, ou si la durée de validité du devis est dépassée.

### 4 — OBLIGATIONS DES PARTIES

#### 4-A : LES OBLIGATIONS DE LA PRESTATAIRE

Dans le cadre de ses Prestations, **la Prestataire** est tenue d'une obligation de moyens. Elle met tout en œuvre pour proposer le meilleur de ses services **au Client**, mais ne peut garantir un résultat qui, en plus, pourrait être différent d'une perception à l'autre. Tout est mis en place pour guider **le Client** au mieux dans l'amélioration et/ou dans la création et/ou dans l'utilisation de son identité visuelle.

**La Prestataire** fournit toutes les informations précontractuelles nécessaires **au Client** afin que celui-ci puisse déterminer si les Prestations répondent à ses besoins.

**La Prestataire** ne peut agir pour le compte **du Client**. Son rôle se limite à la délivrance de sa Prestation pour le seul intérêt **du Client**. Sa responsabilité ne peut être engagée pour un fait découlant **du Client**, suite à une de ses prises de parole ou d'un fait extérieur.

**La Prestataire** met tout en œuvre pour confier **au Client** tous les accès et tous les supports dont il a besoin pour bénéficier des Prestations.

Les rendez-vous en visioconférence, via l'outil Google Meet, sont enregistrés par la plateforme seulement si vous en donnez votre consentement. **La Prestataire** conserve cet enregistrement pour une durée maximum de 10 ans et vous y donne accès. À l'issue de ce délai, elle s'engage à le supprimer définitivement.

#### **4-B : LES OBLIGATIONS DU CLIENT**

**Le Client** est tenu d'une obligation de collaboration envers **la Prestataire**. La bonne exécution de la Prestation est dépendante de cette collaboration et de la disponibilité de chacun. **Le Client** doit transmettre à **la Prestataire** toute information et tout document qui permettront à cette dernière de détenir toutes les informations nécessaires pour assurer et personnaliser au mieux la Prestation.

**Le Client** est seul responsable de ses prises de décisions et agissements survenant à l'issue de la Prestation.

Il est tenu d'une obligation de paiement aux délais convenus dans la clause numéro 6 "Prix et modalités de paiement".

#### **4-C : LES OBLIGATIONS DE CONFIDENTIALITÉ**

Chaque Partie s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues de l'autre Partie.

Ces informations confidentielles sont celles non-connues du domaine public, qui traitent des affaires personnelles des Parties, de l'organisation et de la structure de leur entreprise, des différentes politiques internes et projets à venir... Elles ne peuvent être portées à la connaissance du public par les Parties, jusqu'à ce qu'elles soient rendues par la Partie concernée ou quelqu'un qui ait pu le faire.

Tous les documents fournis par **la Prestataire** revêtent un caractère confidentiel à usage unique du Client. Il ne peut pas en partager le contenu et le divulguer à des tiers.

### **5 — RESPONSABILITÉ DE LA PRESTATAIRE**

Certaines étapes des Prestations sont dispensées en ligne via différents outils : Zcal, Pandadoc, Google Meet et Notion. **La Prestataire** agit dans le respect des Conditions générales d'utilisation de ces outils. Lors d'un éventuel bug ou dysfonctionnement intervenant durant l'échange entre les Parties, voire lors d'une réservation de la part du Client, les Parties se rapprochent afin de convenir d'une nouvelle modalité d'exécution et la responsabilité de **la Prestataire** n'est pas engagée.

**La Prestataire** garantit de délivrer **au Client** une Prestation conforme à ce qui est décrit dans ce présent Contrat, exempté de tout vice caché. La responsabilité de **la Prestataire** peut cependant être engagée en cas de faute ou négligence de sa part. **Le Client** doit être en mesure de prouver cette faute ou négligence qui se limitera exclusivement aux préjudices directs découlant de son fait, au titre de sa Prestation. Par conséquent, tout préjudice indirect ne saurait être retenu à son égard et ouvrir un droit à réparation.



Si **le Client** parvient à prouver cette faute, les Parties se rapprocheront pour déterminer les modalités de réparations à effectuer par **la Prestataire**. En tout état de cause, la garantie de **la Prestataire** est limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des Prestations.

Si **le Client** est à l'origine du retard, de la suspension ou de la mauvaise exécution de la Prestation, la responsabilité de **la Prestataire** ne pourra être engagée.

## 6 — PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

### 6-A : LES TARIFS

Les prix sont entendus en euros (€) exemptés de TVA, conformément à l'article 293 B du CGI.

Les prix des Prestations sont les suivants :

- Offre N°1 "audit" = 250,00 €
- Offre N°2 "Métamorphose" = 4 000,00 €

Si des remises ou ristournes sont proposées **au Client**, elles seront mentionnées et figureront dans le devis.

Toutes demandes supplémentaires hors contrat, feront l'objet d'un nouveau devis.

### 6-B : LES MODES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les paiements se font par virement bancaire. Les coordonnées de paiement utiles **au Client** lui sont fournies avant que le paiement n'intervienne. Une facture lui est également remise à ce moment-là.

La somme totale est due immédiatement à la commande de la Prestation et à compter de la réception de la facture.

Concernant l'offre "Métamorphose", un paiement en 1, 2 ou 4 fois est possible.

Des factures seront envoyées **au Client** par mail avant chacun des paiements.

En 1 fois avec 4 000,00€ : à la commande.

En 2 fois :

- Paiement 1 de 2 000,00€ : à la commande ;
- Paiement 2 de 2 000,00€ : à la livraison.

En 4 fois :

- Paiement 1 de 1 000,00€ : à la commande ;
- Paiement 2 de 1 000,00€ : M+1 ;
- Paiement 3 de 1 000,00€ : M+2 ;
- Paiement 4 de 1 000,00€ : M+3.

## 6-C : LE RETARD DE PAIEMENT

Tout retard de paiement entraîne l'exigibilité des sommes restantes dues ainsi que le paiement de pénalités de retard d'un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Ces pénalités sont calculées sur la somme restante TTC à payer et court à compter du jour suivant la fin du délai de paiement que le Client n'a pas respecté. Le Client professionnel est par ailleurs redevable d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40,00 €.

S'il s'agit d'un paiement en plusieurs fois, **la Prestataire** se réserve le droit de suspendre temporairement l'exécution de la Prestation, jusqu'au paiement de la somme due.

## 7 — RÉTRACTATION ET ANNULATION

Dans le cadre d'un contrat conclu à distance et conformément à l'article L 221-18 du Code de la consommation, le client consommateur et le client professionnel dispose d'un droit de rétractation de 14 jours dès le lendemain de la signature du contrat.

Pour bénéficier de ce droit, **le Client** professionnel doit faire appel **au Prestataire** en dehors du cadre de son activité principale et doit être une structure de moins de 6 salariés.

Pour que la Prestation puisse débiter dès signature du devis et dès le premier paiement, tout client doit renoncer à son droit de rétractation. Conformément à l'article L 221-28 du Code précité, **le Client** coche la case prévue à cet effet à droite du devis.

Une fois qu'il a renoncé à son droit de rétractation et effectué le premier paiement, **le Client** ne pourra plus annuler la Prestation.

Si **le Client** souhaite reporter son rendez-vous, cela est possible, dans un délai de 72 heures avant le créneau initialement prévu. Il lui suffit d'envoyer un mail à **la Prestataire** afin de le replanifier.

Si **la Prestataire** ne peut assurer un rendez-vous planifié pour une raison, comme la maladie, une interruption de travail, une absence, etc, elle prévient **le Client** dans les plus brefs délais et convient, avec son accord, d'un nouveau créneau d'échange.

## 8 — HYPOTHÈSES DE FIN DE RELATIONS ENTRE LES PARTIES

En dehors du déroulé normal de la Prestation et du délai de livraison convenu entre les Parties, voici les hypothèses qui pourraient mettre fin à leurs relations commerciales de manière prématurée.

Tout événement indépendant de la volonté des Parties, qualifié de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, est considéré comme une cause d'exonération de leurs obligations et entraîne la suspension de la Prestation. Cet événement doit empêcher l'exécution des obligations des Parties dans les modalités normalement prévues par ces Conditions générales de vente.

Dans ce cas, les Parties se rapprochent dès que possible pour convenir de nouveaux créneaux et modalités d'exécution de la Prestation. La responsabilité de **la Prestataire** ne pourra être retenue dans de telles circonstances.

Si l'une des Parties ne respecte plus une de ses obligations (paiement, présence aux rendez-vous, respect, etc.) alors qu'elle est exigible, l'autre Partie peut refuser d'exécuter l'une de ses obligations à son tour. Cela est autorisé seulement si l'inexécution de cette obligation est suffisamment grave et empêche la collaboration. La Partie, qui remarque une inexécution de la part de l'autre, la lui notifiera par mail. Un délai de 2 semaines est laissé aux Parties afin qu'elles trouvent un terrain d'entente pour reprendre le cours de la collaboration. Si la Partie défaillante n'a pas exécuté son obligation à l'issue du délai, alors le Contrat sera résilié, sans aucune indemnité de résiliation.

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, au sens de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation des modalités d'exécution de la Prestation à l'autre Partie.

## 9 — COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel (ci-après les "Données") permettent d'identifier ou de rendre identifiable une personne physique, de manière directe ou indirecte. **La Prestataire**, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite des données, conformément aux Règlements Européens relatif à la Protection des Données (RGPD) et aux réglementations françaises, notamment les lois informatiques et des libertés et pour la confiance dans l'économie numérique.

Dans cette partie, il est possible que le Client/"Utilisateur" soit évoqué, ce dernier est toute personne naviguant sur le Site.

Les Données collectées sont les suivantes : nom, prénom, adresse postale de l'entreprise, adresse email, numéro de téléphone, numéro de SIRET.

De manière générale, **le Client** fournit ses données à **la Prestataire** par le questionnaire Zcal préalable à la prise de rendez-vous ou lors d'un rendez-vous à l'oral.

Ces Données sont transmises sur les bases légales suivantes : le consentement **du Client**, les obligations légales incombant à **la Prestataire** et dans le cadre de l'élaboration du contrat.

Le consentement est la principale base légale de traitement des Données. **La Prestataire** a besoin d'apporter au Client les réponses nécessaires après un premier contact et, éventuellement, d'échanger avec lui. Par la suite, pour répondre à ses obligations légales et contractuelles, il doit pouvoir établir une facturation conforme et traiter les Données du Client à cette fin.

La conservation des Données collectées est limitée pour une durée de :

- 10 ans suite à la livraison de la Prestation proposée par le Prestataire ;
- 3 ans suite à un appel découverte ne débouchant pas sur une Prestation ;
- 3 ans suite à la prise de rendez-vous Zcal.

En dehors de cela, certaines durées de conservation respectent les délais légaux, comme ceux existant pour les factures (6 à 10 ans).

**La Prestataire** est la seule destinataire des Données. Elle sous-traite néanmoins certaines parties de son activité à l'aide d'outils et de plateformes automatisées tels que Zcal, Notion et Google Meet. **Le Client** consent à fournir ses Données à ces différents outils pour pleinement bénéficier de la Prestation. À savoir que certaines plateformes ne sont pas hébergées au sein de l'Union Européenne, mais s'engagent à respecter des normes équivalentes à la protection conférées par le RGPD. **Le Client** est invité à consulter les politiques de confidentialité de ces différents outils.

**Le Client** dispose de divers droits relatifs au traitement de ses Données, dont il peut bénéficier à tout moment : de droits d'accès, de copies, de rectifications, de droits à l'oubli, de portabilité à destination d'autres prestataires de services et d'opposition dans les cas de prospection. Par ailleurs, le consentement donné pour traitement de Données peut être retiré à tout moment par le Client sans que cela ait d'incidences sur la légalité du traitement effectué auparavant.

Pour exercer un des droits ci-dessus, **le Client** peut simplement contacter **la Prestataire** par email : [hello@giustina.fr](mailto:hello@giustina.fr)

Par ailleurs, il a le droit de notifier la CNIL d'un éventuel manquement de la part de **la Prestataire** concernant le traitement de ses Données dès qu'il a connaissance d'un éventuel manquement.

Des cookies sont utilisés sur le site internet de **la Prestataire**. Lors de la navigation de tout Utilisateur, un bandeau mentionnant l'utilisation des Cookies et de leurs natures va apparaître. Il lui est permis de refuser ou d'adapter l'utilisation des cookies qui ne sont pas fonctionnels (personnalisation, analytiques, marketing, publicitaires). Il a le choix de donner son consentement concernant l'utilisation de ces derniers. S'agissant de ceux assurant le fonctionnement normal du Site, il n'est pas demandé. Dans tous les cas, l'Utilisateur peut configurer son terminal informatique de sorte qu'aucun Cookie ne soit récolté. Cela s'effectue dans les réglages des paramètres de son navigateur.

## 10 — AVIS ET TÉMOIGNAGES CLIENT

À l'issue des Prestations, **la Prestataire** se réserve le droit de contacter ses Clients afin d'obtenir leurs avis sur celles-ci. Ces témoignages seront utilisés dans le but de lui permettre d'effectuer la promotion de ses Prestations sur son Site ou ses réseaux.

Sauf mention contraire expresse de la part du Client, **la Prestataire** peut utiliser le prénom du Client, sa profession et l'identification de ses réseaux sociaux pour illustrer leurs propos.

À tout moment, les Clients peuvent s'opposer au recueil de leurs témoignages ou à la publication de ceux-ci. Pour cela, il suffit de contacter **la Prestataire** par email à l'adresse suivante : [hello@giustina.fr](mailto:hello@giustina.fr)

Si le témoignage est déjà publié, suite à son consentement passé, cela ne le remet pas en cause et toutes les mesures nécessaires seront prises par **la Prestataire** afin de le retirer.

## 11 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les documents créés et partagés par **la Prestataire** durant ses échanges avec **le Client** sont protégés par ses droits de propriété intellectuelle. Ils sont uniquement réservés à l'usage personnel de ce dernier et ne peuvent être partagés, divulgués, échangés, de manière partielle ou totale, gratuite ou payante.

Tous les contenus présents sur le Site sont protégés par les droits de propriété intellectuelle **de la Prestataire**. En aucun cas, ils ne peuvent être reproduits, diffusés, modifiés ou transmis, que ce soit de manière partielle ou totale, gratuite ou payante, sans son accord.

### 11-A LES DROITS D'AUTEUR

La totalité de la production et des droits se rapportant à l'identité visuelle **du Client** réalisée par **la Prestataire** demeure la propriété entière et exclusive de **la Prestataire** tant que la prestation n'est pas terminée et que le contrat de cession de droits d'auteur ne sera pas paraphé et signé. De façon corollaire, la société cliente deviendra propriétaire de fait des droits cédés, à la fin de la Prestation, en soldant toutes les factures émises par **la Prestataire** et en paraphant et signant le contrat de cession droits d'auteur émis par **la Prestataire**.

Les droits d'auteur, concernant l'identité visuelle **du Client** réalisée par **la Prestataire**, seront détaillés dans le contrat de cession remis à la fin de la prestation.

**Le Client** assume pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par **la Prestataire**, tout comme de l'exploitation qui en sera faite, et notamment de la conformité de cette dernière avec les réglementations en vigueur. Il assure également être propriétaire des droits nécessaires à l'exploitation de tous les éléments créatifs textuels et iconographiques fournis par elle à **la Prestataire** dans le cadre de sa mission, et garantit **la Prestataire** contre toutes plaintes tierces relatives à la violation des droits de ces éléments.

### 11-B LES FICHIERS SOURCE

La livraison éventuelle des sources ou des fichiers de travail relatifs à la création de l'identité visuelle ne se fera qu'en cas de nécessité induite par la stricte exploitation de l'œuvre prévue dans les conditions de cession ou dans un avenant ultérieur.

### 11-C LE DROIT DE PUBLICITÉ

**La Prestataire** se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour **le Client** comme référence et de citer des extraits textuels ou iconographiques des œuvres concernées dans le strict cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Toute réserve au droit de publicité de **la Prestataire** devra être notifiée et négociée avant la signature de la présente convention.

## 12 — DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Le droit français régit ces présentes Conditions générales de vente.

Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître suite à l'exécution de la Prestation. **Le Client** est invité à contacter **la Prestataire** dans les plus brefs délais pour lui faire part de sa réclamation. Celui-ci s'empressera alors de lui répondre dans un délai de 72h.

À défaut de solution amiable, les Parties se rapprochent d'un service de médiation.

Si aucune solution à l'amiable ne satisfait les Parties, le litige sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.